Sens de circulation et stationnement pour camping-cars, cars & camions (<9T) pour accéder au Pas de Peyrol (Puy Mary)

Les routes d'accès au Pas de Peyrol sont strictement interdites aux camions de plus de 9 tonnes et aux véhicules tractant une remorque

Au départ de & à destination de : Aurillac/Col de Serre/Dienne/Le Claux/Mandailles-Saint-Julien

	Mai	Juin & jusqu'au 08 Juillet	A partir du 09 Juillet (camping-cars uniquement)	Août (camping-cars uniquement)	Septembre	Octobre
Montée autorisée	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 10 : 00	00 : 00 - 10 : 00	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 12 : 15
Descente autorisée	12 : 45 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00

Du 09/07 à fin août, pour les **cars** et **camions (<9T)** les horaires de montée restent ceux des autres mois de l'année (Mai, Juin, Septembre, Octobre)

Au départ de & à destination de : Le Falgoux/Salers

	Mai	Juin & jusqu'au 08 Juillet	A partir du 09 Juillet (camping-cars uniquement)	Août (camping-cars uniquement)	Septembre	Octobre
Montée autorisée	12 : 45 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00	18 : 00 - 00 : 00	18 : 00 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00	12 : 45 - 00 : 00
Descente autorisée	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 12 : 15	00 : 00 - 12 : 15

Du 09/07 à fin août, pour les **cars** et **camions (<9T)** les horaires de montée restent ceux des autres mois de l'année (Mai, Juin, Septembre, Octobre)

Stationnement au Pas de Peyrol (Camping-cars)

Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Autorisé	Autorisé	Interdit de 10 : 00 à 18 : 00	Interdit de 10 : 00 à 18 : 00	Autorisé	Autorisé

GRAND SITE DE FRANCE — Puy Mary Volcan du Cantal

Les autocaristes sont invités à ne pas stationner sur des espaces non autorisés ou délaissés routiers favorisant la circulation